



INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES NOUVEAUTÉS SUR LA GARANTIE.

http://www.grozonecontrol.com/FR/garantie_fr.html

Pour les détaillants et les représentants des ventes

Merci de bien vouloir prendre connaissance de cet avis puisque les changements prendront effet dès le 18 février 2013

CHANGEMENTS IMPORTANTS À LA POLITIQUE DE RETOUR GROZONE CONTROL

Afin de pouvoir continuer d'offrir sa garantie d'une durée de 3 ans sur les contrôleurs, Grozone Control exigera dorénavant la date d'achat ainsi que le numéro de série des produits de remplacement.

Voici les informations qui vous seront demandées lors de votre demande de RMA :

- Le numéro de série du produit défectueux
- La date d'achat (avec preuve à l'appui au besoin) sinon la date de fabrication sera utilisée.
- Le numéro de série du produit de remplacement.

L'émission d'une AUTORISATION DE RETOUR EST REQUISE AVANT D'ÉCHANGER LE PRODUIT au client.

Veillez prendre note qu'un #RMA ne sera émis que dans les 2 conditions suivantes :

- 1- En nous appelant, vous avez le numéro de série de l'unité remplacement en main.
- 2- En nous appelant, si vous n'avez pas le # série de l'unité de remplacement en main, nous accepterons d'émettre quand même un #RMA si toutes les informations des demandes de #RMA précédentes sont à jour. C'est-à-dire, si Grozone Control est en attente **de plus d'un #** de série de produit de remplacement, un prochain #RMA ne pourra pas être émis.

Pour offrir un bon service et améliorer l'application de la garantie Grozone Control de 3 ans auprès de leur clientèle, LES DÉTAILLANTS DEVRAIENT CONSERVER UN INVENTAIRE DE FAÇON A POUVOIR ÉCHANGER LES PRODUITS DÉFECTUEUX AU BESOIN. Cette exigence de maintenir un inventaire minimum est déjà rencontrée par nos distributeurs afin de faciliter l'approvisionnement des détaillants et ainsi offrir un meilleur service après vente aux consommateurs.

RAPPEL AMICAL :

* Garantie différente pour les CONTRÔLEURS et les GÉNÉRATEURS de CO2*

Il arrive encore des confusions concernant notre politique de garantie pour les contrôleurs et les générateurs de CO2. En bref, nous acceptons de REMPLACER les CONTRÔLEURS pour une période de 3 ans, mais les GÉNÉRATEURS ne peuvent pas être remplacés, mais bien RÉPARÉS durant une période de 1 an, pas 3 ans. Notre politique de garantie en ligne est maintenant très explicite à propos. Je vous invite à la lire à http://www.grozonecontrol.com/FR/garantie_fr.html.

Merci pour votre précieuse collaboration.

L'ÉQUIPE GROZONE